

En milieu scolaire le harcèlement se caractérise par :

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre



Qui contacter ?

- le **3020 « NON AU HARCÈLEMENT »** au service de toutes les familles et de tous les élèves. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés).
- Si le harcèlement a lieu sur internet - Cyberharcèlement : le **3018 « NET ÉCOUTE »**. Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h.

Depuis le 8 février 2022, **l'application 3018**
Cette application permet de dialoguer facilement par le tchat avec les professionnels du numéro national 3018 et de stocker des preuves du harcèlement vécu par la jeune victime.

L'application 3018 est gérée par l'Association e-Enfance - développée avec le soutien technologique et humain d'Orange et l'accompagnement de Make.org Foundation - propose 4 fonctions clés :

- La mise en relation directe par tchat ou téléphone **avec un professionnel du 3018**.
- Le stockage des preuves du harcèlement vécu dans un coffre-fort numérique et sécurisé, ainsi que la possibilité de transférer tout ou partie de ces preuves aux équipes **3018**.
- Un accès rapide à des fiches pratiques sur le cyberharcèlement pour s'informer sur ses droits et savoir comment réagir.
- L'auto-évaluation de sa situation à l'aide d'un questionnaire, pour encourager la victime à demander de l'aide.

Le signalement sera transmis aux réseaux sociaux pour qu'ils suppriment en quelques heures les comptes ou les contenus en question, ou bien à la plateforme **Pharos**, le portail officiel des signalements des contenus illicites sur internet, pour les cas les plus graves.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- **L'apparence physique** (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- **Le sexe, l'identité de genre** (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- **Un handicap** (physique, psychique ou mental)
- **Un trouble de la communication** qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- **L'appartenance à un groupe social** ou culturel particulier
- **Des centres d'intérêts** différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.



Bon à savoir : Le harcèlement est puni par la loi.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence et pour qu'elle ne touche pas d'autres jeunes. Personne ne doit rester silencieux, harcelés, harceleurs, familles des harcelés, familles des harceleurs, il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions auprès d'un adulte, d'un parent, d'un proche.

Bon à savoir

20% des jeunes de 8-18 ans déclarent avoir été confrontés à une situation de cyberharcèlement.

Le lancement de cette nouvelle application s'inscrit dans la droite ligne du plan de lutte contre le harcèlement lancé en 2018 par le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports autour de 3 grands axes : prévenir, former et intervenir.

Et pour Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, « *Il nous faut mener une véritable politique du climat scolaire, qui implique l'ensemble de la communauté éducative, et au-delà, la société tout entière, afin de faire reculer le harcèlement et promouvoir le principe qui en est l'antithèse, celui de fraternité. Je me félicite que cette nouvelle application 3018 puisse y contribuer.* »

Télécharger le guide PEEP : [Harcèlement scolaire prévention et accompagnement](#)

Pour aller plus loin : [le guide de prévention des cyberviolences en milieu scolaire](#) publié par le ministère de l'éducation nationale.

